

PLAN de PREVENTION
des RISQUES NATURELS

MOUVEMENTS DE TERRAIN
INONDATION

COMMUNE DE LARAGNE-MONTEGLIN

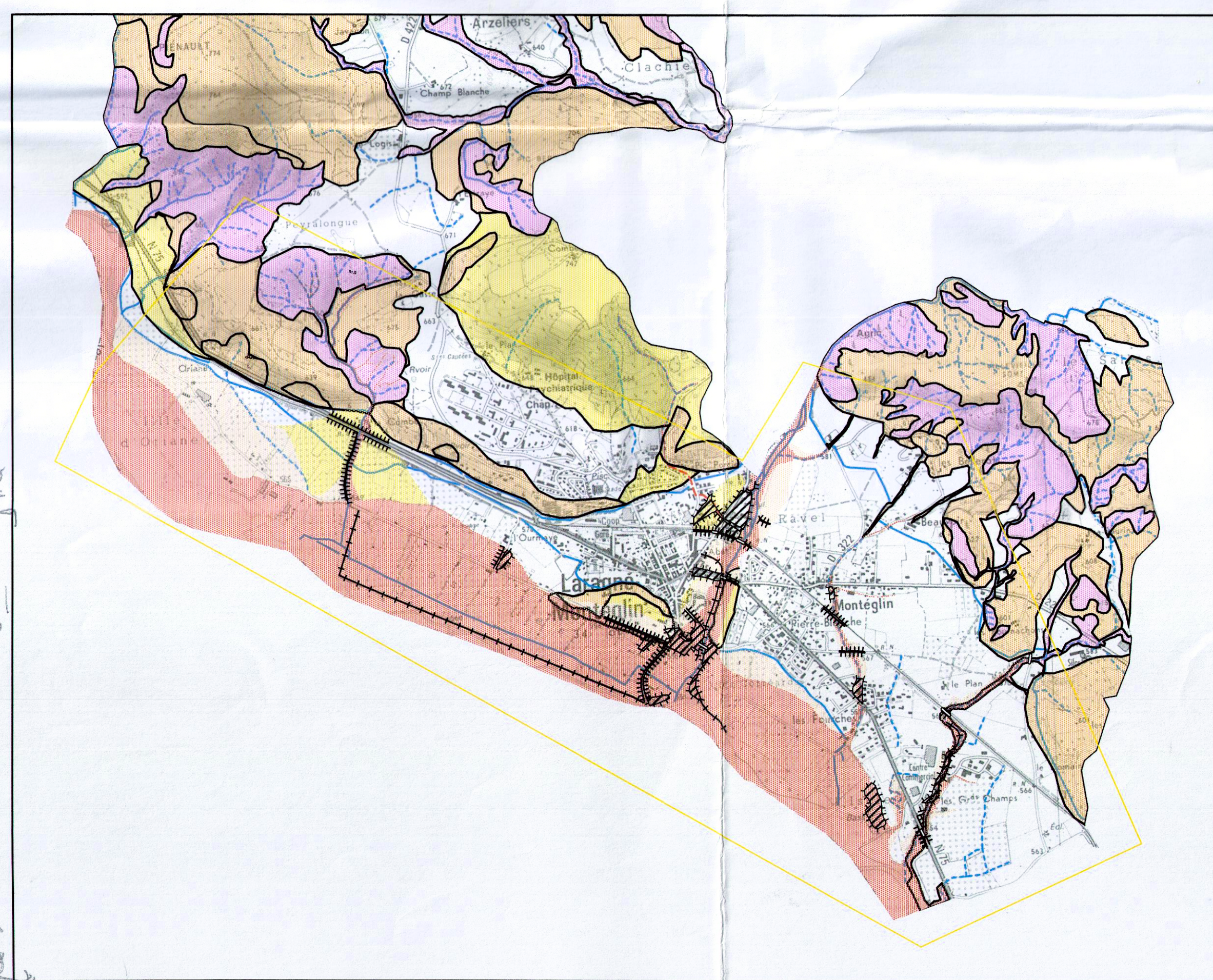
CARTE DU ZONAGE
REGLEMENTAIRE

250 m

PIECE ANNEXEE A L'ARRETE N°
2009-2335-3
LE PREFET
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Serge BOULANGER

DOSSIER APPROUVE

0 50 100 m



LEGENDE

Niveau de contraintes

Rn Zone d'interdiction

Bn Zone de contraintes faibles

Zone sans contraintes spécifique ou non renseignée

Nature du risque

Inondation : I1, I1-a, I1c, I2, I2-1

Glissement de terrain : g, g2

Ravinement : r

I1 : axe d'inondation du Buech (vitesses importantes) et crue torrentielle (aléa fort)
I2 : zone d'inondation du Buech (avec vitesses modérée) et préservation de zone d'épandage (aléa moyen à fort)
I1-a : inondation sans élément étou débordement des affluents (aléa moyen à faible)
I1-b : zone d'inondation sous contrainte d'un ouvrage